Hollande, on vous aurait pendu si vous étiez catholique. Malgré cela, la religion a progressé dans la plupart des pays d'Europe. Nous savons que les exécutions sur la place publique n'empêchaient pas les gens d'être religieux. On n'a pas de statistique sur le rapport qui existe entre le nombre de crimes, dans un pays donné, et l'existence ou non de la peine de mort. La plupart de ceux qui pensent ainsi n'ont pas essayé de vérifier leur opinion.

Il y a quelques années, le gouverneur Harry L. Davis, de l'Ohio, a fait une étude approfondie de la question. Il a examiné en détail le taux des crimes dans un certain nombre d'États américains, avant et après l'abolition de la peine de mort. La conclusion de son étude figure à la page 80 d'un livre intitulé Capital Punishment, par J. E. Johnson, qui se trouve à la bibliothèque du Parlement. Voici ce qu'on y lit:

Où l'on voit que, à tout prendre, la fréquence ou la rareté des homicides ne varie guère, qu'ils soient punis de la peine capitale ou de l'emprisonnement à perpétuité.

Jusqu'ici, plus de trente pays ont aboli la peine capitale. Sauf erreur, l'Angleterre et la France sont les seuls pays d'Europe, en dehors de ceux qui sont soumis à l'influence soviétique, à avoir conservé la peine capitale. La statistique ne semble pas indiquer que les meurtres soient devenus plus fréquents depuis l'abolition de la peine capitale.

En 1930, on s'en souvient peut-être, la Chambre anglaise instituait une commission parlementaire chargée de se renseigner auprès de tous les pays d'Europe qui avaient aboli la peine capitale. Cette commission invita des spécialistes de ces divers pays à venir déposer à Londres. On me permettra de répéter ici quelques-uns des témoignages qui me semblent le plus pertinents. Le représentant du gouvernement belge déclara qu'aucune exécution n'avait eu lieu, en Belgique, depuis 1863. L'attitude de la Belgique en face de la peine capitale se trouve résumée dans un mémoire que le ministre de la Justice de ce pays adressa à la commission. Voici un extrait de ce mémoire:

Depuis que nous avons définitivement abandonné la peine capitale, la proportion des crimes est

restée à peu près stationnaire...
Compte tenu de résultats si concluants,... il semble inconcevable qu'un ministre de la Justice croie jamais pouvoir rétablir une peine dont l'inutilité est si copieusement prouvée.

Au Danemark, la dernière exécution a eu lieu en 1892. Le ministre danois de la Justice a déclaré au comité:

On peut considérer comme établie la preuve que l'abolition de ce châtiment n'a pas augmenté le nombre de crimes passibles de la peine capitale.

M. Erik Kampmann, représentant du Gouvernement danois, a déclaré au comité spécial:

Le nombre des meurtres a diminué depuis que la peine de mort est à peu près abolie.

En Hollande la peine de mort a été supprimée par la loi en 1870. Aujourd'hui les meurtres sont moins nombreux aux Pays-Bas que dans tout autre pays européen. Sir Simon Van Der Aa, délégué du gouvernement néerlandais, a témoigné devant ce comité. D'après lui, après l'abolition de la peine capitale, les chiffres prouvent qu'il n'y a pas eu augmentation des crimes punis aujourd'hui d'emprisonnement à vie.

En Norvège, il n'y a pas eu de peine de mort depuis 1875, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la dernière guerre, après laquelle on a éxécuté certains collaborateurs. D'après les statistiques officielles, pour chaque tranche de 100,000 habitants, le nombre des meurtres annuellement commis se répartit comme suit:

Année]	P	r	oportio
1869-1878																		.14
1879-1888		 																•12
1889-1898		 																•12
1899-1904																		•08
1905-1924																		.05

En d'autres termes, la proportion des assassinats a diminué constamment après l'abolition de la peine de mort. Le mémoire que la Norvège a adressé au gouvernement britannique déclare ceci:

L'expérience confirme l'opinion que l'abolition de la peine de mort n'a pas entraîné un accroissement du nombre des assassinats.

En Suède, la peine de mort a été abolie en 1921, bien que le dernière exécution ait eu lieu en 1910. Dans un rapport adressé au Comité, le chef des pénitentiers suédois a indiqué ce qui suit:

L'abolition définitive de la peine capitale, loin d'entraîner une fréquence plus grande des crimes de ce genre a eu, effectivement, pour conséquence une regression sensible des crimes comportant la peine de mort aux yeux de la loi.

La proportion réelle des homicides en Suède, par 100,000 habitants a été la suivante:

Année	Proportion
1905-1913	 86
1914-1916	 72
1920-1932	 •52
1933-1938	 •46

On pourrait également signaler, monsieur l'Orateur, que les représentants de tous les pays qui ont comparu devant la commission parlementaire spéciale de Grande-Bretagne ont prouvé que la proportion des meurtres, si elle n'est pas restée stationnaire, a diminué après l'abolition de la peine capitale. Je suis d'avis que les pays en question ressemblent